



Rupture de contrat commercial

Par **marie**, le **17/09/2009** à **20:10**

Bonjour,rrnmerci par avance de lire ma question.rnJe vous expose le litige qui m'oppose à un très célèbre mandataire automobile dont je tairais le nom.rnE juin 200, je décide de passer commande d'un véhiucle en optant pour le financement LOA. Je renvoi un dossier complet accompagné de justificatifs comme demandés.rnQuelques jours plus tard, le mandataire m'envoi un dossier me précisant que mon financement a été accepté par leur partenaire et que je dois leur renvoyé le dossier signé. Ce que je fais.rnQuelques jours plus tard, on me renvoi un contrat de LOA accepté par ce mandataire avec une date de livraison au 20/09. On m'envoi un autre courrier en me disant que quelqu'un me contacterait quelques jours avant la livraison pour me donner les demarches.rnAux alentours du 05 septembre, je reprends contact avec eux. On me répond que le financement a finalement été refusé et que le véhicule n'a pas été commandé. Sans que personne ne me previenne.rnQu'en pensez-vous, y'a t-il rupture de contrat ? Puis-je les assigner afin qu'ils honorent leur contrat ? Suis-je dans mes droits ?rnD'avance merci de votre réponse.